

Individuelle et par équipes

12 ème OPEN DES FORCES DE SECURITE
Golf VICHY Forêt de MONTPENSIER

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété par les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux membres des forces de sécurité publiques françaises :

Douane
Gendarmerie Nationale,
Militaires,
Police Nationale,
Pompiers,

Pour les équipiers :

- être licenciés FFG et à jour de certificat médical,
- être rattachés au corps qu'ils représentent.
- Le Comité de l'épreuve bénéficiera d'invitations pour ses partenaires

Pour les équipes:

- Chaque corps présentera une équipe, constituée de tous les joueurs ou joueuses.

FORME DE JEU

1ère série 0-15,4 : STROKE PLAY/18 trous

2ème série 15,5-35,4 : STABLEFORD/18 trous

3ème série 35,5- 54 : STABLEFORD/18 trous

A VOIR POUR LES SERIES

Départs mixtes établis par le Comité et disponibles à partir du **DATE**

Repères de départ 1ère série :

- Messieurs repères 2 (blancs) et pour les dames repères 4 (bleus)

Repères de départ 2ème et 3ème série :

- - Messieurs repères 3 (jaunes) et pour les dames repères 5 (rouges)

CLASSEMENT

Individuel Brut et Net par série (MIXTE)

En cas d'égalité, le départage sera établi selon RMS, soit en comparant les 9, 6, 3 et dernier trou, puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant

Un classement des partenaires sera établi séparément.

Par équipe :

Seront retenus les 3 meilleurs scores BRUT mixtes et les 2 meilleurs scores NET Mixtes. Par joueur, il ne sera retenu qu'un seul score, le BRUT en priorité, le NET ensuite, de manière à avoir 5 joueurs différents ayant constitué le score total de l'équipe.

Pour ce calcul, les index supérieurs à 18 chez les hommes seront ramenés à 18 et les index supérieurs à 24 chez les dames seront ramenés à 24.

En cas d'égalité, seront comparées les cartes non prises en compte, soit la 4ème brut, puis la 3ème net, etc

COMITE DE L' EPREUVE

Présidé par le responsable de la corporation organisatrice et d'un représentant de chaque corps. Pourra être présent un responsable du golf et de l'arbitre.

DEPARTS

Départs mixtes établis par le responsable de corporation organisatrice ou par un représentant du golf

PRIX ET RECOMPENSES

INDIVIDUELS ET PAR EQUIPE (à déterminer par l'organisation et responsable de corporation)